

LE CHÂTEAU CHARLE-ALBERT SORT DE L'OMBRE

Lorsqu'est évoquée l'histoire d'un château, on pourrait croire que tout s'achemine de manière agréable. Mais d'ordinaire dans les contes de fées, avant de connaître une fin heureuse, les protagonistes entrevoient une période plus sombre. Cette déchéance, le Château Charle-Albert l'a bien expérimentée. Réduit à l'état de chancre depuis près de 20 ans, il a été victime de déprédations et de tiraillements administratifs concernant sa restauration. Aujourd'hui, la Région bruxelloise, soucieuse de préserver notre patrimoine, a réuni toutes les conditions d'une réhabilitation rapide. Comme dans toutes les belles histoires, le Charle-Albert devrait bénéficier d'un dénouement joyeux!



Château Charle-Albert, carte postale, collection J. Lemercler.

IL ÉTAIT UNE FOIS À L'ORÉE DE LA FORÊT DE SOIGNES, UN CHÂTEAU DE LA NÉO-RENAISSANCE FLAMANDE...

Situé dans la commune de Watermael-Boitsfort, le Château Charle-Albert, du nom de son architecte, a été édifié en 1869 sur une propriété boisée de 1,6 hectares. Si il en a passionné plus d'un jusqu'à ce jour, c'est grâce à son caractère exceptionnel. En effet, l'architecte et décorateur Charle-Albert (1821-1889) a fait de cette demeure personnelle l'apothéose de la néo-Renaissance flamande. A l'époque, la Belgique récemment unifiée, recherche une identité nationale qu'elle puisera dans l'univers des arts. C'est en héritiers des maîtres flamands du Moyen-Âge et de la Renaissance que les artistes du temps de l'Indépendance décident de s'ériger.

carrée qui s'y appuie. Les diverses formes de pignons semblent également dater de périodes de construction différentes... La distribution irrégulière des fenêtres, des «meurtrières» et des galeries, surtout dans les tours, renforcent l'impression d'une croissance et d'excroissance 'historique'»². Visiblement pour sa demeure, Charle-Albert a mis en place différents procédés volontairement trompeurs. Certains éléments comme les façades sont en briques recouvertes d'un enduit imitant la brique. De même, des poutres apparemment en bois sont en acier enduit de stuc peint.

UN SIÈCLE PLUS TARD, LE CHÂTEAU N'EST PLUS QU'UNE RUINE

En 1892, après le décès de son propriétaire, on décide de mettre le château en vente. La demeure connaît alors de nombreux propriétaires avant d'être acquise en 1933 par l'ancien premier ministre Paul Van Zeeland. Suite à la mort de ce dernier en 1973, les risques d'abandon alertent Sint-Lukasarchief. Pris de passion pour ce château, ils entament une procédure de classement. Celle-ci perdurera plus de 15 ans avant d'aboutir en 1988 au classement des façades, des toitures et de ses abords immédiats. Cette période fut tellement longue qu'à cette date, le château avait déjà atteint l'état d'une ruine. En effet, abandonné par la famille Van Zeeland en 1981, il a été victime de pillages et d'incendies successifs endommageant les planchers intérieurs et les toitures. C'est ainsi que cette prestigieuse demeure connut une lente décadence qui aurait pu le mener à sa perte. Mais face à une certaine désinvolture, la persévérance de quelques passionnés redonnera vie au Charle-Albert.

Pour ses contemporains, le Charle-Albert semblait anachronique. En effet, l'architecte y a associé des éléments de la Renaissance, du gothique tardif et du baroque rubénien. Néanmoins, il ne s'est pas simplement contenté de copier ces époques glorieuses. Il a préféré les adapter au XIX^e siècle, «Ce que je voulais, c'était prouver que l'ancien et glorieux style flamand se prête à toutes les exigences du confort moderne»¹. Le château est entièrement conçu par une juxtaposition de volumes qui procurent un effet recherché de «croissance historique». Ceux-ci donnent l'illusion d'avoir été construits à des moments différents, «...la tour d'angle ronde, par exemple, semble plus ancienne que la tour

1. «La maison flamande de Charle-Albert», in : *L'Art Moderne*, 1887, p. 155.

2. VANDEN-BREDEN, Jos, «Het Vlaams huis te Watermaal-Bosvoorde : een ontwerp van Albert Charle (1821-1889)», in : *M & L*, janvier 1982, p. 20.

UNE LUEUR D'ESPOIR

En 1986, la Commune de Watermael-Boitsfort, soucieuse à l'époque du devenir de ce patrimoine, envisage de confier à un promoteur la restauration du château en échange de la construction d'un immeuble sur le site. C'est au groupe CODIC, devenu propriétaire, que seront confiés les travaux de restauration. Rapidement, un premier projet, prévoyant la construction d'un immeuble indépendant, émane du bureau d'architecture bruxellois ASSAR. Celui-ci recevra l'assentiment de tous. Néanmoins, tout espoir de redonner vie au Charle-Albert s'effondre lorsqu'en 1994, ce même projet est rejeté par la nouvelle majorité communale.



Château Charle-Albert, élévation du 25 septembre 2001, architectes Ma² et Art & Build.

Depuis 1987, nombreuses tergiversations ont fleuri autour du Charle-Albert au détriment de sa valeur patrimoniale. La plupart d'entre elles sont nées de la question du choix entre l'implantation de logements ou de bureaux sur le site. Dès 1986, le bureau ASSAR avait démontré que la construction de logements impliquerait un déboisement important, notamment d'arbres classés, facultatif pour un immeuble administratif. Certes la construction de bureaux compense économiquement les coûts engendrés par la restauration mais il faut rester réaliste face à la difficulté d'intégrer des logements sur ce site. De plus, la moitié du site, classé en zone «Natura 2000», sera géré par l'Institut bruxellois de gestion de l'environnement (IBGE) et son accès sera interdit afin de favoriser sa régénération naturelle. À l'heure actuelle, malgré l'opposition de la Commune, l'option bureaux prend le pas sur celle des résidences de haut standing.

LA REPRISE EN MAIN DE CE CHANCRE EMBLÉMATIQUE

En 1997, l'architecte Francis Metzger propose une nouvelle esquisse au promoteur. L'évidence et la simplicité du projet qui prévoit la construction d'un volume de verre à l'arrière du château restauré séduit CODIC et amène les pouvoirs publics à s'interroger. En 1998, face à l'enlisement du dossier, le Gouvernement régional bruxellois décide d'intervenir afin de créer les conditions administratives favorables pour une réhabilitation accélérée du site. Le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS), adopté à l'initiative du Secrétaire d'État à l'Aménagement du Territoire, Willem Draps, permet d'inscrire le domaine en Zone d'Intérêt Régional (ZIR). Ce plan régional autorise la réalisation de 1000 m² de bureaux dans le château et l'implantation sur le site d'un immeuble de 3500 m² de bureaux ou de 4000 m² de logements. Finalement, l'étape de la restauration pouvait débiter à l'abri des discussions politiques et des paperasseries!

En ce qui concerne l'axe patrimonial du dossier, la Cellule de Veille a accompagné le propriétaire CODIC dans l'élaboration des études préparatoires à l'introduction d'un dossier de demande d'autorisation de permis «patrimoine» auprès du Service des Monuments et Sites de la Région. L'examen du dossier durera plus ou moins un an avant qu'en juin 2003 le Gouvernement prenne l'arrêté autorisant les travaux de restauration pour les façades et la toiture. Étant donné son état de délabrement, des travaux de consolidation ont déjà été réalisés en février 2004, notamment pour renforcer les façades et évacuer les ardoises.

A présent, la réhabilitation du château se voit confiée à l'association des architectes Francis Metzger (Ma²) et Pierre Lallemand (Art & Build). Défendant un parti architectural différent du projet refusé en 1994, les architectes proposent une annexe de plus ou moins 3.500 m² en connexion directe avec l'arrière du château. Francis Metzger, lui, se concentre principalement sur la restauration du bâtiment. Son bureau possède à son actif plusieurs chantiers de restauration tels la Bibliothèque Solvay, la maison Delune, la gare centrale ou l'église de Laeken. Pour le Charle-Albert, suite à un travail de recherches minutieuses, menées avec divers experts (dont Sint-Lukasarchief), il a été possible de retrouver, en grande partie, l'état d'origine des façades et des toitures. Malgré son état de délabrement avancé, les recherches bibliographiques et iconographiques, les analyses de photographies et de plans anciens ainsi que les sondages archéologiques ont permis de reconstituer presque l'entièreté du château. En ce qui concerne les éléments irrécupérables, le bureau Ma² a mis en application les principes de la Charte de Venise qui veulent que les additions contemporaines soient clairement identifiables.

L'intervention contemporaine la plus remarquable s'exprimera à travers l'annexe. A l'instar de l'œuvre de Charle-Albert où s'additionne une variation de styles, cette architecture est pensée comme un ajout supplémentaire, témoin d'une nouvelle époque. En effet, les architectes se sont démarqués du style ancien et ont conçu un bâtiment tout à fait contemporain. Le verre, matériau choisi pour recouvrir les façades, engendrera le reflet de la végétation environnante et procurera au nouveau bâtiment un effet d'immatérialité permettant son intégration au site. Il devenait indispensable qu'un projet d'architecture contemporaine voit le jour dans la Région bruxelloise, trop souvent tournée vers le passé. D'ordinaire, à Bruxelles, on se contente de restaurer en conservant de préférence les majestueuses façades. Pour le Charle-Albert, les promoteurs et architectes ont pensé à marquer notre époque, tout en conservant un témoin de l'histoire.

A présent le PRAS et le nouveau régime du permis unique datant de juin 2003, permettent d'envisager l'introduction d'une demande de permis global. Celui-ci reprend le projet contemporain, les 3500m² d'extension et les documents concernant la restauration mis à jour depuis l'obtention du permis patrimonial. Une fois le permis unique introduit, il faudra encore attendre plusieurs mois avant d'avoir des nouvelles du projet définitif. Etant donné les contretemps survenus, avoir trouvé une issue favorable à sa réhabilitation, demeure pour tous les amoureux du Charle-Albert une étape considérable.

-ADÈLE SANTOCONO

Merci à Mme Doneux, Mme Bonte et M. Weicker de m'avoir consacré un peu de leur temps.